

**RAPPORT
N° 2017/O2/238**

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2017

REUNION DES 21 ET 22 SEPTEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF**

**AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**


**Ajustement du tableau des effectifs
de la Collectivité Territoriale de Corse****Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse****Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

La présente délibération a pour objet de vous proposer la création de postes répondant à une meilleure organisation des services.

Il est proposé de renforcer l'encadrement supérieur et intermédiaire au sein de certaines directions des quatre directions générales adjointes.

A cet effet, je vous demande de m'autoriser à créer les postes suivants :

- 8 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)
- 2 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A)
- 4 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B)

Les crédits correspondant sont inscrits au chapitre 930 0201

Il est précisé que cet ajustement n'entraîne aucune incidence financière, les postes budgétaires des agents nouvellement affectés, feront l'objet d'une suppression.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

SEANCE DU

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création des postes budgétaires listés ci-après :

Filière et cadre d'emplois	Catégorie	Nombre de postes créés	Grades concernés
<u>Filière administrative :</u>			
- Attaché Territorial	A	8	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe
- Rédacteur Territorial	B	4	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe ou de 1 ^{ère} classe
<u>Filière technique :</u>			
- Ingénieur Territorial	A	2	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe
<u>Filière animation :</u>			
- animateur Territorial	B	1	Animateur territorial, Animateur principal de 2 ^{ème} et de 1 ^{ère} classe
		————— 15	

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI